



Royal Yacht Club de Huy

asbl

Demande d'hivernage

1. Le plaisancier :

Nom, Prénom	
Rue, Numéro	
Code postal, Ville	
Pays	
Téléphone /GSM	
Email	
Compteur électrique	oui - non
Date de la demande / / Signature :	

2. Le bateau :

Nom du bateau			
N° d'immatriculation		Date de validité de la lettre d'enregistrement	 / /
Marque, Type			
Dimensions (Longueur hors tout, <u>annexe comprise x largeur</u>)			
Matériaux, Couleur			
Nom de la société d'assurance			
Numéro de la police d'assurance (RC ET retirement)			
Date de validité de l'assurance			

3. Gestion du capitaine

Port	Corphalie - Statte	
Numéro du compteur électrique		
Index départ / Index final		
Date d'arrivée prévue / Effective		
Date du départ prévue / effective		
Remarques :		

Port de Corphalie (siège social)
Quai de Compiègne, 69
4500 HUY
Registre des personnes morales

Port de Statte
Port de Statte, 7
4500 HUY
Tribunal de Huy

N° entreprise : 0411 047101
royal.yacht.club.de.huy@gmail.com
Site web : rych.be
Compte : BE07 2400 5194 0066

Règles

L' ASBL « Royal Yacht Club de Huy » s'engage à gérer les hivernages « en bon père de famille », toutefois, elle ne peut être tenue pour responsable des vols, dégâts et avaries causés aux bateaux amarrés dans ses ports.

Les propriétaires s'engagent à respecter le règlement d'ordre intérieur (accessible via le site web : royal-ych.be). En particulier, ils s'engagent à prendre toutes les mesures de préservation nécessaires (amarrage, gel, etc.) et surveilleront régulièrement leur bateau.

Ils fourniront à la réservation

- des photos qui prouvent le bon état du bateau,
- une copie du contrat d'assurance en RC et retirement,
- la lettre d'enregistrement (ou document officiel pour les propriétaires étrangers).

L'ASBL se réserve le droit de refuser l'hivernage à un bateau qui ne présente pas toutes les garanties de sécurité, ou dont l'apparence serait négligée.

La période d'hivernage s'étend du 1^{er} octobre au 30 avril de l'année suivante.

En aucun cas, le bateau ne pourra être utilisé comme logement.

Tarif pour la période de 7 mois, insécable

longueur hors tout x 8 € x 7 mois

Un acompte de 200.00€ sera demandé lors de la réservation.

Location compteur électrique 35.00€

**L'octroi de la place est confirmé dès réception du paiement
sur le compte du RYCH : BE07 2400 5194 0066.**

BIC - SWIFT : GEBABEBB

Solde payé et le dossier complet avant l'arrivée du bateau.

Tout mois entamé est entièrement comptabilisé.

**Les mois entiers non entamés (ou période de 30 jours)
sont remboursés en fin de période.**

Supplément électricité : les kWh consommés au prix coûtant

Port de Corphalie (siège social)
Quai de Compiègne, 69
4500 HUY
Registre des personnes morales

Port de Statte
Port de Statte, 7
4500 HUY
Tribunal de Huy

N° entreprise : 0411 047101
royal.yacht.club.de.huy@gmail.com
Site web : rych.be
Compte : BE07 2400 5194 0066